[Text]

- Mr. Cafik: There is only one gentleman from the press.
- Mr. Lefebvre: Perhaps we could ask him . . .
- Mr. Clermont: Gentlemen, if he leaves, he will know everything now, anyway.
 - Mr. Lefebvre: It is too late now, I agree.
- Mr. Bigg: We might learn something from this: that when this sort of thing is being discussed, we should think of this
- Mr. Crouse: Mr. Chairman, I think the Committee should adjourn to the call of the Chair, and until we have something firm by way of a price to discuss.
 - Mr. Lefebvre: If Mr. Cafik has gone to the phone . . .

The Vice-Chairman: He has gone to the phone. We will see what happens when he comes back.

- Mr. Lefebvre: You know, if we adjourn, then you are going to go to your office and I am going to go to mine; and it will take a couple of hours to get these boys back.
- Mr. Crouse: Yes, I realize that; but I also realize that we do not have a firm basis upon which to base our discussions.
- Mr. Lefebvre: That is it. Let us try one phone call; if it does not work, then I think that what you have said . . .
- Mr. Mather: Mr. Chairman, I think this point is well taken. There is no doubt in my mind that all of us here approve of the idea of retaining Mr. Coates as our lawyer and would like to get on with this report, with his aid, as quickly as possible. It is very unfortunate, though, that we do not know how much he is going to cost us. We are all agreed that we will have him, but still, I agree that we should not have him unless we know the exact amount.

Mr. Lefebvre: Yes.

Mr. Mather: Mr. Cafik could, maybe, acquaint us with that later today. If he did that, then I do not think there would he any holdup of the motion retaining him.

The Vice-Chairman: Is it the wish of the Committee that we pause until Mr. Cafik gets the necessary information. Is it agreed?

Some hon. Members: Agreed.

Mr. Cafik: Just one point, Mr. Chairman. Is it necessary—and I did not know that it was—to put the allowance in this resolution? One of the difficulties that I see in the wording of this resolution is that Mr. Coates did, I know, in preparing his preliminary brief, which I read out to the Committee the other day, counsult a couple of other laywers. So, it is not as if it were entirely a one-man show; and I can see some difficulty when we talk about "so much a day". I do not know if it has to be done in that particular form or not.

Mr. Bigg: Did you not have an agreement with him when you got him in the first place?

[Interpretation]

- M. Cafik: Il n'y a ici qu'un seul journaliste.
- M. Lefebvre: Peut-être pourrions-nous lui demander . . .
- M. Clermont: Messieurs, il est de toute façon au courant, qu'il quitte la salle maintenant ou qu'il y reste.
 - M. Lefebvre: Il est trop tard maintenant, j'en conviens.
- M. Bigg: Tirons-en la leçon: lorsqu'on discute de ce genre de chose, c'est un détail auquel il faut songer.
- M. Crouse: Monsieur le président, je pense que le Comité devrait maintenant s'ajourner jusqu'à ce que le président le convoque et jusqu'à ce que nous ayons un prix ferme à discuter.
 - M. Lefebvre: Si M. Cafik est allé téléphoner . . .
- Le vice-président: Il est en effet allé téléphoner. Nous saurons de quoi il s'agit lorsqu'il revient.
- M. Lefebvre: N'oubliez pas que si nous nous ajournons, vous allez vous rendre dans votre bureau et moi dans le mien; et il faudra deux ou trois heures pour réunir tout le monde.
- M. Crouse: Je le sais bien. Il reste que nous n'avons aucune base ferme pour étayer nos discussions.
- M. Lefebvre: C'est là le problème. Essayons, ne fusse qu'un coup de téléphone; si cela ne donne aucun résultat, je pense alors que ce que vous avez dit...
- M. Mather: Monsieur le président, je pense que cet argument est valable. Nous approuvons tous ici, je n'en doute pas, l'idée de prendre M. Coates comme avocat et tous, nous voulons avec son aide faire avancer ce rapport. Il est pourtant très regrettable de ne pas savoir combien cela va nous coûter. Nous sommes tous d'accord pour l'engager mais d'autre part je conviens que nous ne devons pas le faire si nous ne savons pas le montant exact qu'il va nous demander.

M. Lefebvre: Oui.

- M. Mather: M. Cafik pourrait peut-être nous le faire savoir un peu plus tard au cours de la journée. Et dans ce cas, je pense qu'on pourrait faire suite à la motion visant à retenir ses services.
- Le vice-président: Le Comité souhaite-t-il une courte pause afin de permettre à M. Cafik d'obtenir le renseignement nécessaire? Étes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

- M. Cafik: Une remarque seulement, monsieur le président. Est-il nécessaire—et je ne pensais pas que cela le fût—de faire figurer cette allocation dans la résolution? Une des difficultés que j'envisage dans la rédaction de cette résolution c'est que M. Coates lorsqu'il a préparé son mémoire préliminaire, celui que j'ai lu au Comité l'autre jour, a en fait consulté un ou deux autres avocats. Ce n'est donc pas à proprement parler le travail d'une seule personne. Cela présente certaines difficultés si l'on veut évaluer celui-ci à «tant par jour.» Je ne sais si cela s'est fait sous cette forme ou sous une autre.
- M. Bigg: N'en avez-vous pas convenu avec lui lorsque vous l'avez abordé la première fois?